MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture d'électricité et acheminement d'électricité sur les points de livraison des sites GÉRÉDIS raccordés au Réseau Public de Distribution exploité par GÉRÉDIS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-10
Date limite de remise des plis	**25 novembre 2026 à 12h00**

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

GÉRÉDIS DEUX-SEVRES, Société par actions simplifiée au capital de 35 550 000 €
RCS de Niort n°503 639 643
Siège social : 17, rue des Herbillaux – 79000 NIORT

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture d'électricité et acheminement d'électricité sur les points de livraison des sites GÉRÉDIS raccordés au Réseau Public de Distribution exploité par GÉRÉDIS**

Code CPV	Libellé CPV
09310000-5	Électricité

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture d'électricité et acheminement d'électricité sur les points de livraison des sites GÉRÉDIS raccordés au Réseau Public de Distribution exploité par GÉRÉDIS
Acheteur	GEREDIS DEUX-SEVRES
Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Département des Deux-Sèvres
Durée du contrat	12 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Fermes
Nature des prix	Prix unitaires par application des quantités consommées

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile, mais aussi financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Le non-allotissement permet ainsi d'optimiser l'achat.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles L2123-1 et R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

https://demat-ampa.fr

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de consultation ;
- Le Cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP)
- Un acte d'engagement et ses éventuelles annexes ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Fiche fournisseur GÉRÉDIS ;
- La charte Santé-Sécurité-Environnement (charte SST-E) ;
- Les Engagements de Protection des Données Personnelles ;
- Le Code de Bonne Conduite de GÉRÉDIS ;
- Politique PSST.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres va jusqu'au 18 décembre 2026 et court à compter de la date limite de réception des offres. A noter que le prix de l'offre sera actualisé ce jour-là après la Commission de Lancement et d'Attribution des Contrats (CLAC). Cf. article 3, § « ■ Précisions liées au prix ».

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

En cas de réponse sous forme de groupement d'opérateurs économiques, aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois, l'un des membres est expressément désigné comme mandataire solidaire, pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'Entité Adjudicatrice, et coordonner les fournitures du groupement lors de l'exécution du marché.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1

Document	Descriptif
	disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Assurance	Une attestation d'assurance RC professionnelle ainsi que, dans le cas où elle est soumise à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances.
Autres documents	- Attestation de régularité fiscale ; - Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales (URSSAF).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement et ses annexes	Daté et signé électroniquement
Bordereau des prix unitaires (BPU)	Daté et signé électroniquement
Mémoire technique	Descriptions des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Fiche fournisseur Gérédis	Complété, daté et signé électroniquement
Les Engagements de protection des données personnelles	Rempli, daté et signé électroniquement
Charte SST-E du Groupe SEOLIS	Daté et signé électroniquement
Politique PSST	Daté et signé électroniquement

- **Précisions liées au prix :**

Les candidats remettent leur offre sur la base des conditions de marché applicables à la date de remise des offres.

L'analyse et la notation des offres seront réalisées exclusivement à partir des prix figurant dans les offres remises.

Le marché est conclu à prix ferme.

Afin de tenir compte de l'évolution des conditions de marché intervenues au cours de la procédure de passation, le candidat dont l'offre aura été classée première à l'issue de l'analyse sera invité à actualiser sa proposition tarifaire sur la base des cours de marché applicables à la date de la Commission de Lancement et d'Attribution des Contrats (CLAC), prévue le **18 décembre 2026**.

Cette actualisation a pour seul objet de répercuter l'évolution des cours de marché entre la date limite de remise des offres et la date d'attribution. Elle sera valable jusqu'au 18 décembre 2026 17H00.

Le marché sera attribué sur la base de cette cotation actualisée. Les prix ainsi déterminés seront intégrés aux documents contractuels et deviendront les prix fermes et définitifs applicables pendant toute la durée d'exécution du marché.

Les parties procéderont à la signature du marché dans les meilleurs délais suivant l'attribution (l'objectif étant que le marché soit signé par les deux parties le 18 décembre 2026 après la CLAC et avant 17H), afin que les prix contractuels correspondent aux conditions de marché retenues lors de la CLAC.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://demat-ampa.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES, 17, rue des Herbillaux – 79000 NIORT

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil

d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Prix
2. Qualité (25 %) • Qualité et disponibilité de l'interlocuteur dédié : organisation proposée, interlocuteur identifié, modalités de contact et d'escalade. • Gestion de la facturation : lisibilité, fiabilité, possibilité de facturation électronique et traitement des anomalies. • Suivi des consommations : mise à disposition des données de consommation et de facturation, qualité de l'espace client et possibilités d'export. • Gestion des demandes et réclamations : modalités de traitement, engagements de délai et suivi. • Accompagnement pendant la vie du marché : gestion des entrées/sorties de PDL, modifications contractuelles et bilan de suivi.	Qualité de service
3. Dimension environnementale (5 %)	Performances en matière de protection de l'environnement

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://demat-ampa.fr. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - BP 541- 86020 Poitiers Cedex - FRANCE - Tél : 05 49 60 79 19 – Fax : 05.49.60.68.09

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : protectiondesdonnees@geredis.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021